



12
2021

Mise en œuvre de réseaux séparatifs de collecte et de traitements des effluents de la SRMG - Création d'un émissaire en mer pour le rejet des effluents traités

DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Pièce jointe n°4bis – Résumé non technique de l'étude d'impact

CONSULTING

SAFEGE
Centre d'Affaires de Colin
ZAC de Colin
97170 PETIT BOURG

Agence Antilles Guyane

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL
Parc de l'île - 15/27 rue du Port
92022 NANTERRE CEDEX
www.safege.com

Version : 1

Date : décembre 2021

Nom Prénom : LAMONTAGNE Gabrielle

Visa : ARGOUGES Thibault



Numéro du projet : 21MAG007

Intitulé du projet : Mise en œuvre de réseaux séparatifs de collecte et de traitements des effluents de la SRMG. Création d'un émissaire en mer pour le rejet des effluents traités

Intitulé du document : DAE Pièce 4bis Résumé non technique de l'étude d'impact

Version	Rédacteur NOM / Prénom	Vérificateur NOM / Prénom	Date d'envoi JJ/MM/AA	COMMENTAIRES Documents de référence / Description des modifications essentielles
1.0	LAMONTAGNE Gabrielle	ARGOUGES Thibault	12/2021	Version initiale



Sommaire

Table des matières

1	Introduction	4
2	Description du projet	4
2.1	Localisation géographique.....	4
2.2	Localisation cadastrale.....	5
2.3	Description des aménagements	5
2.3.1	Gestion des EPRO.....	5
2.3.2	Gestion des EH.....	7
2.3.3	Gestion des ETAR	8
2.3.4	Gestion des EP/ESP	8
2.3.5	Bassins de lagunage.....	10
2.3.6	Rejet en mer.....	11
3	Synthèse des enjeux de l'état initial	12
4	Incidences du projet et mesure proposées.....	13
5	Conclusion	17



1 INTRODUCTION

La Sucrierie Rhumeries de Marie-Galante (SRMG) est soumise à un projet de mise en conformité de ses installations demandé par la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL). Le volet concernant l'ensemble de la gestion des effluents aqueux du site et fait l'objet du présent dossier d'autorisation environnementale.

La constitution du dossier a fait l'objet de plusieurs réunions entre les services de l'état (DEAL) et la SRMG accompagnée de SUEZ Consulting. Il a également nécessité :

- la réalisation de plusieurs études environnementales (faune/flore terrestre et marine, dispersion/courantologie, sédimentologie, étude de sols, acoustique)
- la réalisation d'une étude technico-économique des installations proposées.

Le présent document constitue l'étude d'impact du dossier d'autorisation environnementale.

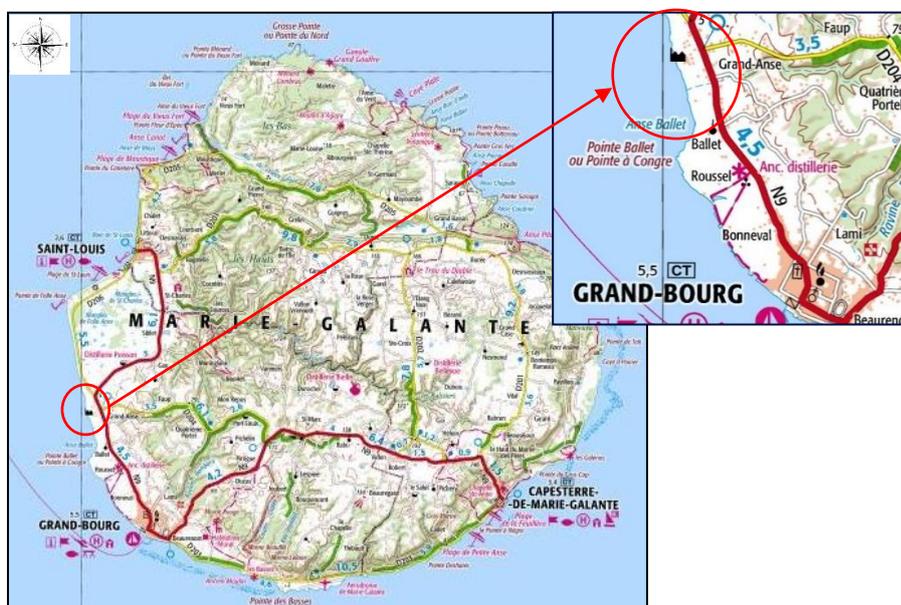
2 DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Localisation géographique

Les coordonnées géographiques dans le système de référence WGS84 UTM 20 Nord sont :

$$X = 678\ 779,98\ m \quad Y = 1\ 759\ 985,56\ m$$

L'usine de la SRMG se situe au quartier Grande-Anse sur la commune de Grand-Bourg de Marie-Galante (97112) à 4 km au nord du centre-ville.



Source : Géoportail.gouv.fr / Fond - IGN 2019
Figure 1 : Plan de situation de l'usine SRMG



Source : Géoportail.gouv.fr / Fond : BD ORTHO® -IGN 2017 & cadastre.gouv.fr
Figure 2 : Photographie et fond cadastral de la parcelle de la SRMG

2.2 Localisation cadastrale

L'usine se situe sur la parcelle AW383 d'une contenance cadastrale de 135 157 m², soit 13,5 ha. Il est à noter que les installations de l'usine s'étendent aujourd'hui sur la parcelle AW196, domaine des 50 pas géométriques gérée par le Conservatoire du littoral.



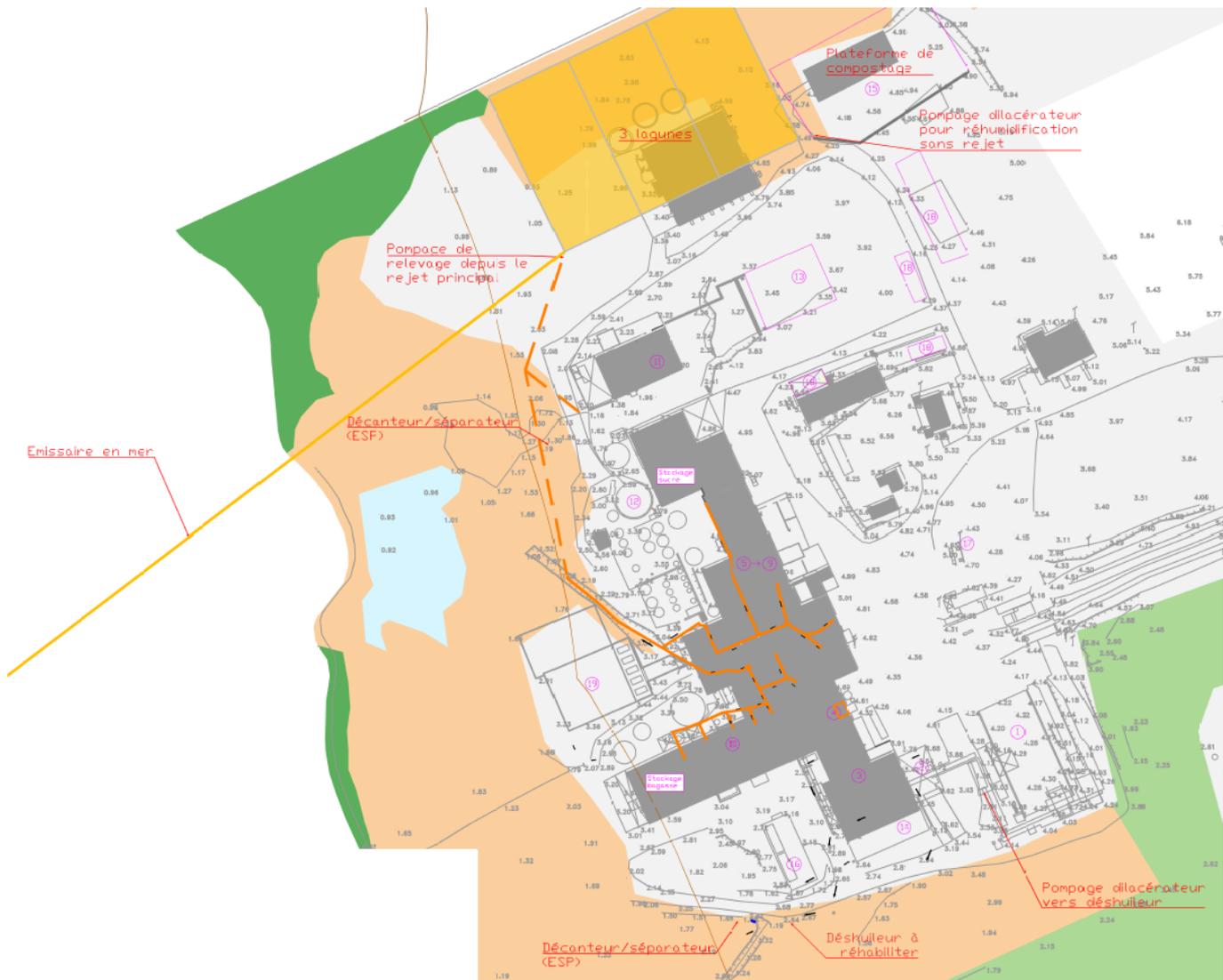
Source : Cadastre.gouv.fr
Figure 3 : Localisation cadastrale

2.3 Description des aménagements

2.3.1 Gestion des EPRO

Les **eaux de process** sont issues de la production du sucre (d'après la SRMG, il n'y a plus d'effluents rejetés depuis la distillerie à ce jour). Leur gestion se fera de la manière suivante :

- la mise en place/la réhabilitation d'un réseau de collecte dédié,
- la mise en place d'un ouvrage de traitement aérobique de type bassin de lagunage, détaillé en partie 3.1.6.



Source : Suez-Consulting

Figure 4 : Implantation du réseau et de l'ouvrage de traitement des EPRO en orange

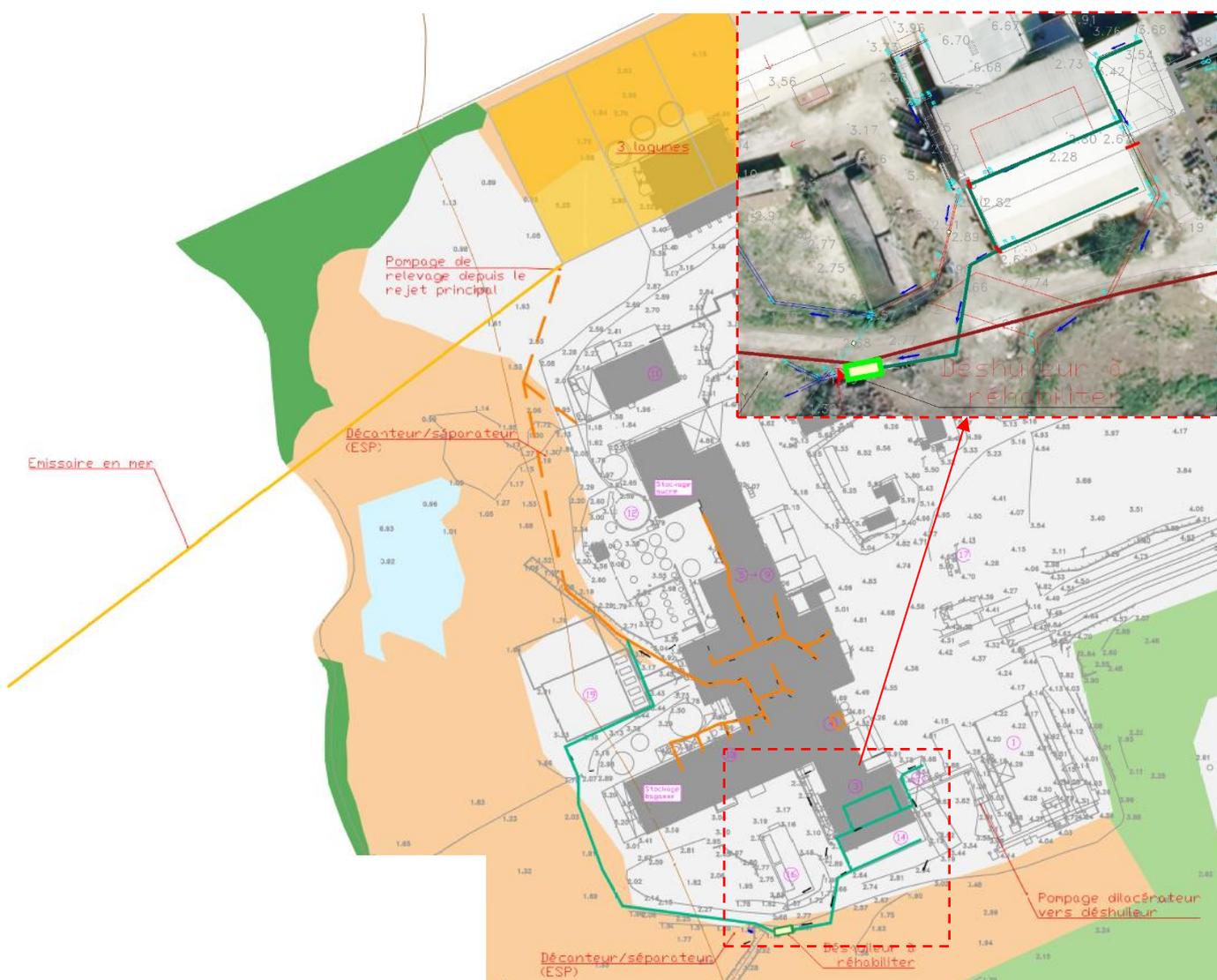


2.3.2 Gestion des EH

Deux antennes de collecte des **eaux hydrocarburées** sont implantées et une séparation avec les ESP est d'ores et déjà en place afin de collecter :

- les effluents de la zone d'explosion des cannes,
- les égouttures et les effluents provenant de l'atelier,
- les effluents de l'esplanade de dépôt.

Les réseaux de collecte existants dans l'enceinte du moulin et de l'atelier seront conservés, les effluents seront acheminés vers l'organe de traitement de type déshuileur qui sera réhabilité. Enfin, les eaux traitées seront ensuite envoyées vers le réseau des EPRO pour subir un traitement complémentaire dans les bassins de lagunage avant rejet en mer.



Source : Suez-Consulting

Figure 5 : Implantation du réseau et de l'ouvrage de traitement des EH en vert



2.3.3 Gestion des ETAR

Les eaux issues des **tours aéroréfrigérantes** seront également collectées et traitées. Ces effluents seront localisés uniquement au niveau de la partie distillerie de l'usine. En effet, les TAR de la partie sucrerie fonctionneront en circuit fermé. Trois sous-types d'effluents peuvent être identifiés sur la partie distillerie, dont la gestion est différente :

- Les condensats de vinasse représentent un effluent aqueux distillé, qui sera réutilisé dans le moulin de la sucrerie.
- Les purges des TAR représentent des effluents aqueux potentiellement chargés, ils seront acheminés vers les bassins de lagunage pour traitement.
- Les rejets accidentels issus des cuves de fermentation ou autres représentent un effluent très chargé. Ces rejets seront isolés grâce à la mise en œuvre de caniveaux maçonnés sur mesure, puis collectés par le réseau principal des EPRO pour traitement dans les bassins de lagunage.

2.3.4 Gestion des EP/ESP

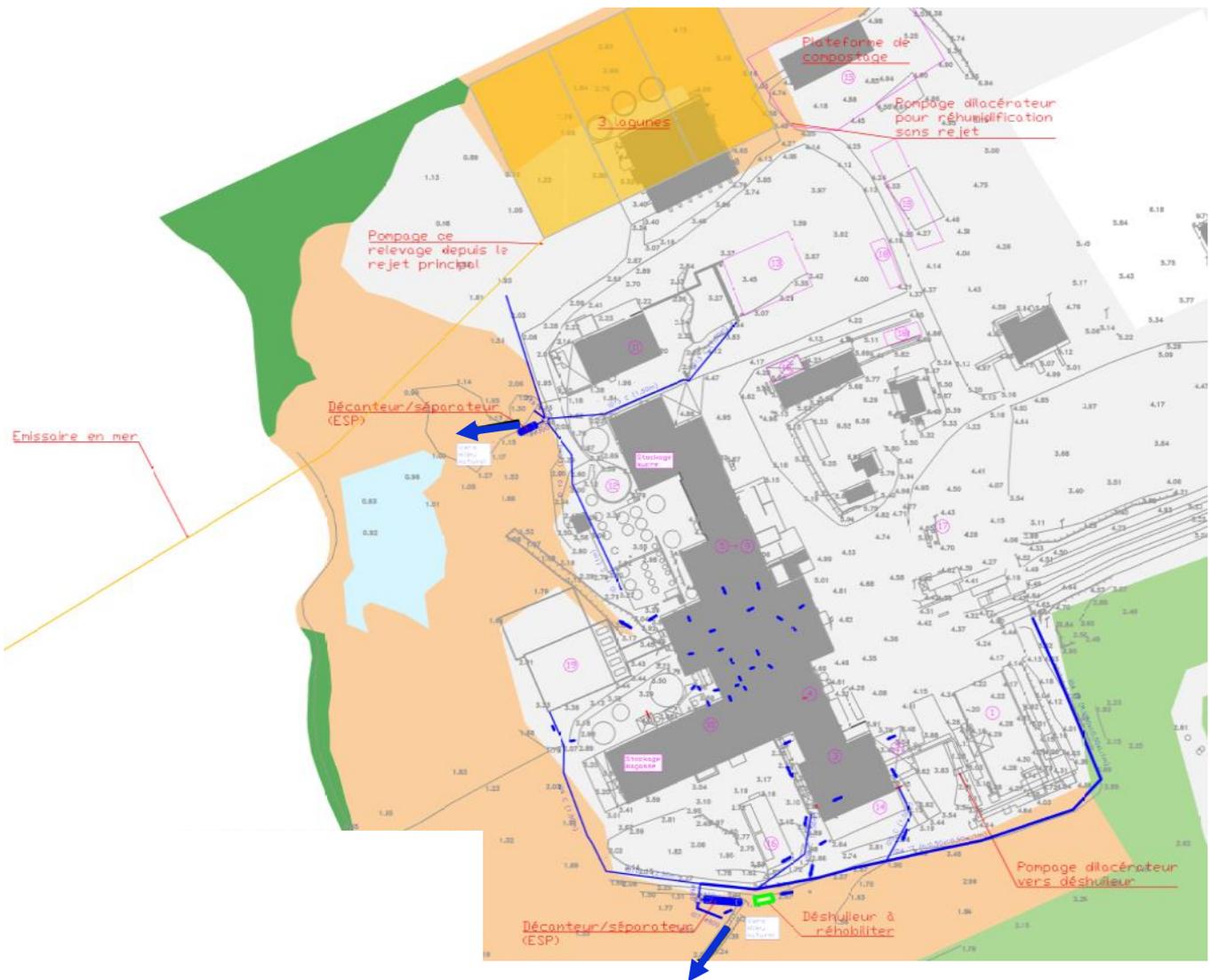
La gestion des **eaux pluviales** et **susceptibles d'être polluées** se fait de la façon suivante :

- Isolation des ruissellements sur la partie usine via la mise en place de bordures,
- Collecte des eaux par des caniveaux maçonnés sur mesure compatibles avec l'activité du site,
- Acheminement des eaux, via un canal trapézoïdal périphérique, vers des ouvrages de traitement neufs de type séparateurs, situés au sud et nord.
- Rejet dans les exutoires existants après traitement.

Deux unités de traitement des ESP seront mises en place afin de traiter les ESP des BV sud et nord. Le fonctionnement envisagé des ouvrages est le suivant :

- Par temps sec, les eaux de lavage potentielles ruisselant sur site sont entièrement collectées et traitées avant rejet,
- Par temps de pluie :
 - Le premier afflux d'eaux pluviales, qui aura lessivé les sols et récupéré les éventuelles pollutions, sera entièrement collecté et traité (à hauteur de 20% du débit de la pluie décennale) avant rejet. Afin de maîtriser les débits de traitement, il est proposé de mettre en œuvre un régulateur de débit. Cet équipement permettra notamment d'éviter tout relargage de produit léger vers le milieu naturel en cas de forte pluie.
 - Au-delà des 20% de débit de pluie décennale, l'excédent des eaux pluviales sera surversé dans le milieu en passant par le bypass de l'ouvrage de traitement

Le réseau de collecte et les unités de traitements sont présentés en détail dans sur le plan ci-dessous.



Source : Suez-Consulting

Figure 6 : Implantation du réseau et des ouvrages de traitement des EP/ESP en bleu



2.3.5 Bassins de lagunage

Les eaux de process (EPRO), les EH traitées, ainsi qu'une partie des ETAR feront **l'objet d'un traitement par 3 retenues lagunaires** alimentées en cascade aérées et brassées par turbines flottantes. L'aération sera maintenue jusqu'à atteindre le rendement épuratoire réglementaire pour respecter les normes de rejet en MES, DBO5, DCO. Un abattement naturel des métaux sera réalisé par absorption au sein des boues d'épuration puis séparation par décantation. Les métaux lourds se retrouveront dans les boues qui seront ensuite compostées. Des traitements complémentaires seront nécessaires pour réguler le pH (ajout de lait de chaux en entrée de la 1ère lagune), et traiter le phosphore (ajout de chlorure ferrique (5,8 m³/an) avant rejet).

Bien que les eaux traitées n'étant pas des eaux domestiques, la charge polluante traitée sur la station a été estimée à environ 63 000 EH (à partir de la DBO5).

Ce fonctionnement de type « batch » implique que **la totalité du volume d'effluent produit sur une campagne cannière, soit stockée tout au long du processus de traitement**. Une fois le seuil de rejet atteint, une période de décantation sera observée. Les eaux claires des bassins seront ensuite vidangées via un émissaire en mer, les boues seront récupérées pour épandage.

L'analyse menée en février 2021 a permis de quantifier la durée de la phase d'aération à un minimum de 8 mois et de décantation à un minimum de 1 mois. Lorsque la qualité sera conforme, ces effluents seront rejetés en mer via un émissaire. La vidange est prévue durant 1 mois, à un débit d'environ 10 l/s.

Le tableau suivant présente la charge polluante entrante sur le site et les seuils réglementaires que doit respecter le rejet.

Tableau 1 : Charges polluantes et objectifs de rendement épuratoire/ de qualité des rejets

	Charge entrante Moy (mg/L)	Seuils réglementaires à respecter Arrêté ICPE 1998	
		Rendement avant rejet (%)	Limite de rejet (mg/L)
MES	5 000		150
DCO	32 500	95%	L'arrêté d'autorisation de rejet fixe les seuils
DBO5	18 000	95%	
NGL	700	80%	
Pt	200	90%	

	Charge entrante Moy (µg/L)	Seuils réglementaires	
		Arrêté ICPE 1998, limite de rejet (µg/L)	Norme NQE-CMA* 2015 (µg/L)
Zinc total	5 170	800	
Arsenic total	24.6	25	
Cadmium total	12.3	25	
Chrome total	252	100	
Cuivre total	1 780	150	
Plomb total	955	100	14
Mercure total	228	25	0,07
Nickel total	153	200	34

*Concentration Maximale Admissible dans le milieu



2.3.6 Rejet en mer

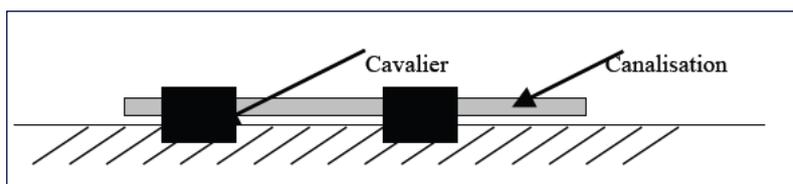
2.3.6.1 Qualité des rejets

Les eaux traitées dans les bassins de lagunage ne pourront pas être rejetées avant d'atteindre les rendements ou limites de qualité fixées par l'Arrêté du 12/02/1998 relatif aux ICPE présentées ci-dessus.

Avant le rejet, il est prévu de réaliser un contrôle de la qualité des rejets permettant de prolonger le traitement en cas de dépassement des seuils.

En partie terrestre, la canalisation de rejet sera entièrement enterrée afin de ne pas dénaturer le site du conservatoire du littoral. Le sentier du littoral ne sera ainsi pas affecté par le passage de la conduite. Le diamètre de la conduite correspond au diamètre du déversoir des bassins, calculé en fonction de la vitesse d'approche du déversement pour une durée de vidange d'environ 1 mois.

En partie marine, les conditions hydrodynamiques sont variables le long de l'émissaire. L'émissaire sera posé directement sur le fond. La solution d'ancrage proposée est une canalisation fixée au fond via des lests de type cavaliers béton.



Exemples de conduites lestées avec des cavaliers béton



3 SYNTHÈSE DES ENJEUX DE L'ÉTAT INITIAL

Le tableau ci-après présente les enjeux environnementaux identifiés aux alentours du projet.

Type	Item	Spécificités et sensibilité des milieux	Hiérarchisation des enjeux	
Milieu physique	Climat, géologie, hydrogéologie, relief, topographie	Pas d'enjeux	0	
Milieux aquatiques	Hydrographie	Pas de cours d'eau DCE, cours d'eau temporaire au sud du site. Ravine du site fortement polluées	0	
	Mare eutrophe	Etat dégradé mais les zones humides d'eau douce sont plutôt rares et menacées	2	
	Faune et flore marines	Phytoplancton		1
		Biocénose marines - épifaune		3
		Biocénose marine - endofaune		1
		Ichtyfaune		1
		Tortues marines		3
Eaux littorales	Qualité de la masse d'eau est globalement bonne, hormis la présence de traces de plomb		1-2	
Trait de côte	Côte naturelle dont l'évolution n'est pas contrôlée		0	
Milieux terrestres	Continuité écologique	La continuité écologique est en partie rompu par la présence de la route et des nombreuses espèces envahissantes	0	
	Faune et flore terrestres	Habitats : enjeux fort pour la Forêt xénophile littorale		0 à 3
		Flore : enjeu modéré pour <i>Argémone mexicana</i> et <i>Volkameria acleata</i>		0 à 2
		Insectes : enjeu faible pour les odonates		0-1
		Amphibiens : enjeu modéré pour l'Hylode		0 à 2
		Reptiles : enjeu modéré pour l'Anolis de Marie-Galante		0 à 2
		Avifaune : enjeux faible		1
		Mammifères : enjeu faible pour les chiroptères sauf pour <i>Brachyphylle</i> des cavernes pour laquelle l'enjeu est modéré		0 à 2
Espaces naturels sensibles	Le projet ne s'inscrit dans aucun espace naturel sensible		0	
Milieu humain	Urbanisme	Parcelles soumises au RNU, classées UX et ND au POS	1	
	Eau de baignade	Pas de zone de baignade à proximité immédiate du projet	0	
	Eau souterraine	Pas d'utilisation de la nappe à proximité du projet. Le forage la plus proche est celui utilisé par la SRMG	0	



4 INCIDENCES DU PROJET ET MESURE PROPOSEES

Le tableau suivant présente les incidences relevées du projet en phase travaux et en phase exploitation. Celle-ci sont proportionnelles aux enjeux déterminés plus haut.

	Type	Item	Incidences	Quantification
Phase travaux	Milieu physique	-	Pas d'incidence	-
	Milieux aquatiques	Qualité des eaux (surface, littorale)	Risque d'altération de la qualité des eaux de surface (terrassement, béton...) Incidence négative, indirecte et temporaire.	Niveau de qualité actuel du milieu récepteur : marre eutrophe en état dégradé, faible enjeu écologique à proximité immédiate de la cote dans le milieu marin. Incidence faible
		Qualité des eaux souterraines	Risque d'altération de la qualité des eaux souterraines. Incidence sur le sol et sous-sol négative, indirecte et temporaire.	Incidence faible
		Faune et flore	Il existe un risque de détérioration et de destruction des habitats aquatiques lors de la pose de l'émissaire. Incidence négative, indirecte et temporaire.	Les habitats touchés présentent un enjeu faible à moyen. Incidence faible à moyenne
		Trait de côte	Pas d'incidence	-
	Milieux terrestres	Faune et flore	Aucune incidence sur les espèces patrimoniales ou protégées n'est à prévoir étant donné que les travaux sont localisés dans les zones colonisées par des espèces exotiques envahissantes. Risque d'impact lié à la destruction de milieux naturels, d'espèces de faune et flore. Incidences négatives, indirectes et temporaires.	L'incidence brute liée : - à la destruction des milieux naturels est moyenne - à la destruction d'espèce de flore est modérée - à la destruction d'espèces de faune est faible
		Continuité écologique	Pas d'incidence.	-
		Espaces naturels sensibles	Le projet ne s'inscrit dans aucun espace naturel sensible. Pas d'incidence.	-
	Milieu humain	Santé	Les incidences sur la santé (nuisance olfactive, sonore, qualité de l'air) déjà recensées sur le site. Incidence neutre.	Incidence négligeable
		Urbanisme	Les incidences sur l'urbanisme concernent la phase exploitation. Pas d'incidence.	-



	Type	Item	Incidences	Quantification
		Déchets	Incidence négatives, indirecte et temporaire	Le site gère déjà quotidiennement des déchets et est organisé de manière à en assurer la collecte. Incidence négligeable
		Usages de l'eau	Aucun risque d'altération de la qualité d'un site de baignade et des eaux à usage d'eau potable. Pas d'incidence.	-
Phase exploitation	Milieu physique	-	Pas d'incidence	-
	Milieux aquatiques	Hydrographie	Amélioration de la collecte des eaux de ruissellement et de leur qualité Aucune imperméabilisation supplémentaire des sols n'est prévue. Incidence positive, directe et permanente	Incidence moyenne
		Qualité des eaux (surface, littorale, souterraines)	Les aménagements prévus par le projet permettront d'améliorer la qualité des rejets et de les rediriger. Incidence positive, directe et permanente.	Incidence forte
		Faune et flore	Amélioration de la qualité du milieu et des habitats de la faune et la flore. Incidence positive, directe et permanente.	Incidence faible à forte
		Trait de côte	Pas d'incidence	-
	Milieux terrestres	Faune et flore	Usine existante depuis au moins 70 ans, l'impact par dérangement et perturbation est considéré comme nul de par l'activité déjà existante. Pas d'incidence	-
		Continuité écologique	Pas d'incidence	-
		Espaces naturels sensibles	Pas d'incidence	-
	Milieu humain	Santé	Les incidences sur la santé (nuisance olfactive, sonore, qualité de l'air) déjà recensées sur le site. Incidence neutre.	Incidence négligeable
		Urbanisme	Parcelles soumises au RNU, classées UX et ND au POS. Amélioration de la qualité dégradée de la parcelle du conservatoire. Incidence positive directe et permanente.	Incidence faible
Usages de l'eau		Incidence positive sur la qualité des eaux souterraines.	Incidence négligeable	



Le tableau suivant présente la liste des mesures de la séquence « éviter, réduire, compenser » proposer dans le cadre du projet afin de limiter les incidences de celui-ci sur son environnement proche.

Numéro	Descriptif	Période concernée	Impact résiduel	Coût	
Evitement					
E01	Evitement des zones floristiques sensibles (forêt xérophile littorale) pour le passage de l'émissaire à terre, au Nord de la parcelle.	Travaux	Négligeable	Le coût présenté correspond au balisage de l'ensemble des zones à éviter : 900 € (1j de terrain par un ingénieur naturaliste)	
E02	Evitement de la destruction de la mare localisée sur la parcelle du CDL : la mare existante sera conservée (rôle d'habitat d'hylode et d'oiseaux d'eau (poules d'eau, sarcelles à ailes bleues...)).	Travaux	Négligeable		
E03	Evitement de la destruction des espèces végétales patrimoniales classées NT: <i>Argemone mexicana</i> et <i>Volkameria aculeata</i> . Les quelques plants d'Argemone localisés au nord de la parcelle du CDL, proche du futur passage de l'émissaire, seront balisés par un botaniste avant la phase travaux et protégés par du grillage.	Travaux	Faible		
E04	Evitement de la destruction des formations végétales arbustives présentes sur les zones de ponte de tortues, en particulier les zones de ponte de tortues imbriquées (<i>Eretmochelys imbricata</i>), car cette espèce pond sous la strate végétale littorale (ici des <i>Catalpa Thespesia populnea</i>).	Travaux	Faible		
E05	Evitement de la destruction de l'amphibien Hylode de la Martinique et de l'habitat favorable à sa présence. Préservation de son habitat en bordure de la mare existante. (N.B. toute intervention de défrichement sur cette bande nécessiterait une dérogation de destruction d'habitat d'espèce protégée*).	Travaux	Faible		
E06	Evitement de la destruction des individus et de l'habitat des espèces de reptiles protégés : l'Anolis de Marie-Galante et du Sphérodactyle bizarre. En choisissant de réaliser les travaux au Nord de la parcelle, la destruction de ces reptiles protégés sera évitée.	Travaux	Faible		
E07	Les zones de stockage des excédents ne pourront être situées en zones inondables ou proches des ravines, fossés ou réseau d'évacuation des eaux pluviales, ni sur la parcelle du conservatoire du littoral. Le stockage des produits et déchets liquides sera réalisé sur une aire spécifique et sur rétention, permettant une exportation des excédents dans les conditions optimales.	Travaux	Faible		
E08	Une étude de faisabilité a permis d'identifier 4 scénarios de rejet des eaux traitées. Par la suite, une analyse multicritère a été réalisée, intégrant des inventaires naturalistes marins et littoraux ainsi qu'une étude de modélisation de la dispersion en mer.	Conception	Négligeable		Déjà réalisée
E09	Evitement de création de nouvelles surfaces imperméabilisées	Conception	Négligeable		0 €
Réduction					
R01	Réduction du dérangement de l'espèce protégée Hylode de Martinique, par renforcement de la strate arbustive. La naturalité de la couronne d'habitat préservée autour de la mare pourra être améliorée par plantation d'espèces arbustives qui seront préconisées par un ingénieur écologue.	Travaux	Négligeable	Cf. mesure C01	
R02	Réduction de l'impact des travaux par évitement des périodes de plus forte sensibilité pour l'avifaune (hivernage).	Travaux	Négligeable	0€	



R03	<p>Réduction des risques de dégradation et de pollution des zones conservées (pollutions accidentelles hydrocarbures, fuite d'huile, etc...) : un cahier des charges aux entreprises intervenantes qui comprend des mesures d'entretien des engins hors du chantier.</p> <p>Intervention d'un ingénieur écologue en suivi de chantier.</p>	Travaux	Faible	<p>Suivi du chantier par un ingénieur écologue :</p> <p>5 000 €</p>
R04	<p>Réduction de la dispersion des espèces exotiques envahissantes sur l'aire d'étude (lavage des engins de travaux avant et à la fin des travaux sur site).</p>	Travaux	Faible	0 €
R05	<p>Réduction de l'impact sur la trame nocturne. Etant donné les enjeux chiroptères et tortues marines, des solutions d'éclairage adaptées (période, type de réflecteur, couleur d'éclairage, etc...) seront mises en place pour remplacer l'éclairage existant.</p>	Exploitation	Faible	<p>Remplacement des éclairages sur conseil d'un ingénieur écologue :</p> <p>2 000 €</p>
R06	<p>Réduction de l'impact sur les populations de tortues, en adaptant le planning des travaux et celui des rejets de l'émissaire :</p> <p>Rejet période hors ponte : interdiction de rejet d'Avril à Aout</p> <p>Rejet hors période d'émergence : interdiction de rejet de Juin à Octobre.</p>	Exploitation	Faible	0 €
R07	<p>Les travaux devront être réalisés durant la période sèche, en particulier pour les phases les plus génératrices de MES (terrassements). Interruption des travaux en cas de crue, cyclone, tempête tropicale</p>	Travaux	Faible	0 €
R08	<p>Un barrage anti-MES sera mis en place autour de la zone d'intervention durant la pose de l'émissaire et sera maintenu pendant toute la durée de l'opération. Ce barrage permettra de retenir les matières en suspension transférées dans la colonne d'eau depuis le sédiment remobilisé, et permettra leur re-dépôt dans ou à proximité immédiate de leur zone d'origine. La mise en place d'un barrage anti-MES, associée à la technique de pose constituent un procédé réduisant considérablement les incidences sur les habitats à proximité et les espèces photosynthétiques.</p>	Travaux	Faible	6 000 €
R09	<p>Interdiction de rejeter les eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales. Les réseaux doivent être de type séparatif. La vidange, les décharges anarchiques dans le milieu naturel sont interdites</p>	Exploitation	Faible	0 €
R10	<p>Mettre en place un plan de nettoyage des voiries, permettant à la fois de récupérer les éléments les plus grossiers, qui ne sédimentent pas dans le réseau, mais également les éléments polluants et mener une campagne pluriannuelle et un plan d'actions fort, pour le curage des réseaux et des canaux où les polluants s'accumulent</p>	Exploitation	Faible	<p>Coûts optionnels si le plan de nettoyage est réalisé par un prestataire extérieur :</p> <p>3 000 €</p>



Compensation				
C01	Travaux préparatoires et renaturation du site du conservatoire du littoral			Travaux préparatoires (curage des canaux + collecte des déchets) : 100 000 € Phase de renaturation : 94 000 €
C02	Amélioration de la trame nocturne actuelle. Etant donné les enjeux chiroptères et tortues marines, des solutions d'éclairage adaptées (période, type de réflecteur, couleur d'éclairage, etc...) seront mises en place pour remplacer l'éclairage existant.			Cf. mesure R05
C03	Lutte et élimination des espèces exotiques envahissantes			Elimination des espèces exotiques envahissantes en respect du protocole : 2 000 €
Coût total des mesures ERC				212 900 €

5 CONCLUSION

Le projet de mise aux normes environnementale des installations de la SRMG, plus particulièrement la mise en œuvre d'une ségrégation des eaux sur le site et d'un traitement adapté à chaque type d'eau collecté est un projet structurant, d'intérêt majeur.

La SRMG, soucieuse du respect de l'environnement, s'engage dans la mise en œuvre des travaux préconisés dans l'étude d'impact afin de sauvegarder les milieux sensibles et notamment le milieu marin. La renaturation de la parcelle du conservatoire du littoral participera à recréer un nouvel habitat naturel à fort potentiel pour les espèces locales.